

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Développement Territorial
Mardi 14 décembre 2021 – 15h
Salle des fêtes – 89200 SAUVIGNY-LE BOIS

Le 14 décembre 2021 à 15 heures, le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé DESRUELLE, Président.

10 Délégués titulaires présents : Jean-Bernard ALLARDI, Annick BAKRY, Jean-Marie BARBARO, Jean-Gilles BESLE, Gilbert CASSIN, Hervé DESRUELLE, Laurence GUILLOT-LEFEUVRE, Nicole JEDYNSKI, Pierre MORIN, François-Xavier NAULOT.

1 Déléguée présente ayant pouvoir de vote : Hélène ROUECHE.

3 Délégués suppléants excusés : Séverine DESCAMPS-GUILBARD, Marianne FOUCHET, Dominique REGNIER.

Équipe technique du Pays Avallonnais : Monica FRAMBOURG.

Date de convocation	6 décembre 2021
Délégués titulaires en fonction	14
Délégués titulaires présents	10
Délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Annick Bakry.

Hervé DESRUELLE, Président du Conseil de Développement Territorial, souhaite la bienvenue à tous les délégués.

Le quorum est atteint et le Président déclare la séance ouverte. Il rappelle les points à l'ordre du jour et demande une modification de l'ordre des points. Il propose d'entendre d'abord les porteurs de projets et ensuite passer aux autres points de l'ordre du jour. L'assemblée accepte cette proposition.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 MAI 2021

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : EXAMEN DES DEMANDES D'AIDE EXCEPTIONNELLE

Examen des dossiers de demande d'aide exceptionnelle

Canicross : l'association Vélo Massif Morvan, souhaite créer un nouveau rendez-vous sportif. Monsieur THIERRY, son Président, présente le projet qui consiste à organiser une course de Canicross le 18 décembre. Nouvelle course chronométrée et officielle d'un ou d'une athlète avec son chien, sur 9 km, elle viendra compléter les courses proposées lors du Trail'o Duc.

Afin de garantir l'organisation de ce projet, l'association sollicite une subvention de 1 000,00 euros (sur un budget global de 3 085,00 euros).

L'Assemblée s'accorde à reconnaître l'intérêt de ce projet en termes d'attractivité, animation et soutien de l'activité touristique et économique du village en basse saison

La grille de sélection fait paraître 4 critères remplis sur 8.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et une aide exceptionnelle à hauteur de 1 000,00 euros.

Deux autres dossiers pour des projets réalisés en 2022 ont reçu un avis favorable, mais l'assemblée, au vu des montants élevés demandés, n'a pas souhaité voter le montant du soutien avant de faire un point budgétaire.

Le Chemin des Arts : l'association Les Éveillés du Val, souhaite créer une première édition éphémère de « Chemin des Arts ». Madame DAUTREMER, sa secrétaire, présente le projet qui consiste à installer des œuvres monumentales collectives, le long du chemin d'Alger et dans des bâtiments du château. Un artiste interviendra dans divers établissements pour créer avec les usagers ces œuvres qui seront récupérées par les établissements concernés à l'issue de l'exposition.

Les thématiques retenues pour ce Chemin sont au nombre de trois : l'Éphémère (thème du Printemps des poètes 2022), l'Énergie et le mantra Être et faire plus grand que soi.

L'inauguration de l'exposition donnera lieu à une fête mobilisatrice et fédératrice, avec la participation des habitants, entreprises, établissements et associations volontaires. Les animations des 4 & 5 juin 2022 intégreront le sujet majeur de l'empreinte écologique de l'homme.

L'Assemblée s'accorde à reconnaître l'intérêt de ce projet en termes d'accès à l'art et à la culture pour tous. Cependant seuls les coûts liés aux opérations hors cadre scolaire seront pris en compte, soit 14 610,00 euros.

La grille de sélection fait paraître 7 critères remplis sur 8.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et reporte la décision concernant le montant de l'aide exceptionnelle.

Essaimage des escapades « Dérivage » : l'association la Scène Faramine, souhaite déployer son rendez-vous « Dérivage » sur le territoire. Monsieur RICHALET, bénévole, présente le projet qui consiste à organiser deux autres dates : une à Avallon, le long du Cousin, et l'autre à L'Isle sur Serein, le long du Serein. Le budget serait de 3 500,00 euros par lieu.

Avec plusieurs départs, les participants seront guidés par les habitants. Plasticiens, danseurs, comédiens, musiciens, créent des « tableaux » dévoilés au fil de la balade. La Scène Faramine donne ainsi une carte blanche à des artistes qui imaginent ces instants inattendus de communion entre le public et la nature environnante. Les tableaux seront conçus en respectant l'environnement et avec un minimum de contraintes techniques. À la fin du parcours le public aura l'occasion de rencontrer une animatrice Natura 2000, qui lui fera découvrir la faune, la flore et les habitats d'intérêt communautaire de ce lieu.

L'Assemblée s'accorde à reconnaître l'intérêt de ce projet en termes d'accès à la culture pour tous, sensibilisation au respect de l'environnement et lien social.

La grille de sélection fait paraître 5 critères remplis sur 8.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et reporte la décision concernant le montant de l'aide exceptionnelle.

Compagnie Les Gadjé

Un projet a été présenté par Madame MONNERVILLE pour la Compagnie Les Gadjé. Ce projet n'est pas encore ficelé, mais la compagnie, nouvellement arrivée sur le territoire, souhaitait prendre contact avec le Conseil de Développement Territorial afin de se faire connaître et entamer un travail de co-construction.

L'assemblée a décidé d'organiser un rendez-vous en présentiel avec Madame MONNERVILLE et quelques acteurs locaux qui pourraient l'aider à aller plus loin dans sa réflexion et à recalibrer son projet.

Point budgétaire

Pour l'année 2021 le Pays Avallonnais a inscrit au budget une enveloppe de 15 000 euros pour les aides aux associations. Huit projets ont reçu un avis favorable pour un total de 13 263,60 euros. Certains ont été repoussés en 2022.

Pour l'année 2022, les dossiers examinés ce jour, et ceux qui sont annoncés par d'autres porteurs de projets, font présager des demandes de soutien importantes. En effet, les divers projets semblent avoir une envergure territoriale et des coûts importants liés à la qualité des intervenants et aux frais d'organisation.

La majeure partie des projets font partie du domaine culturel ou de loisir et rentreraient pleinement dans la stratégie poursuivie par le Pays Avallonnais en termes d'attractivité.

Un débat s'instaure sur le budget 2022 et les éventuels reports du budget 2021. L'assemblée s'inquiète des moyens qui lui seront donnés en 2022 et de la possibilité de reporter le budget 2021 sans diminuer le budget 2022.

Un groupe restreint se réunira afin d'élaborer une proposition argumentée, comprenant un résumé des soutiens octroyés et la liste des demandes pour 2022, ainsi qu'un prévisionnel.

Règlement d'intervention

L'assemblée s'accorde à dire que le règlement d'intervention actuel et sa grille de sélection seraient à revoir à la lumière des orientations du projet de territoire du Pays Avallonnais. La grille de sélection en particulier pourrait être adaptée et présentée aux porteurs comme un support pour mieux concevoir en amont leur projet.

Le règlement d'intervention et les conditions financières pourraient être aussi modulées en fonction de l'intérêt du projet.

Le Président propose de constituer un groupe de travail qui aurait la charge d'élaborer des propositions à valider en suite en assemblée plénière. Le groupe « vie associative » fixera une date ouverte à tous les membres intéressés.

L'Assemblée VALIDE à l'unanimité cette proposition.

O.J N° 3 : CONTRIBUTION « CULTURE » AU PROJET DE TERRITOIRE

Le Président rappelle que le Conseil de Développement Territorial s'était saisi de la question et qu'il a profité des Assises et des réunions autour du projet de territoire pour écouter les attentes des acteurs locaux et de la population.

Un document, première base de travail, a été envoyé aux membres. Un débat s'instaure sur les premières orientations et sur le fond de la contribution. Le calendrier étant aujourd'hui plus souple, il est proposé de prendre un peu plus de temps pour son élaboration. Pour aller plus loin, des auditions et des réunions spécifiques, avec des experts ou certaines associations, seront à programmer.

Le document présenté sera à étoffer grâce à ces nouvelles participations et au travail du groupe culture.

L'Assemblée VALIDE à l'unanimité cette proposition.

O.J N° 4 : GOUVERNANCE DU CDT ET REDYNAMISATION DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le Président informe que les Statuts du Pays Avallonnais ont été modifiés, mais qu'ils ne sont pas encore revenus de la Préfecture. Le nouveau règlement intérieur doit donc toujours être validé pour pouvoir accueillir des nouveaux socioprofessionnels.

De plus, on constate que de nouveaux profils pourraient permettre de sortir de la « zone de confort » actuelle et explorer de nouveaux domaines. Des auditions, hors projets demandant un soutien financier, pourraient aussi être profitables aux réflexions. Cela permettrait d'accueillir la participation des citoyens à nos travaux.

Par ailleurs, après les deux années de crise, on constate que le tissu associatif du territoire a souffert et qu'une démarche de fédération et redynamisation pourrait permettre au Conseil de Développement Territorial d'aider à la restauration de l'énergie associative et se positionner comme un interlocuteur privilégié.

L'élaboration du projet de territoire serait l'occasion pour tester des actions au premier semestre, en plus des Cafés des Idées.

L'assemblée émet des idées pour plus d'interaction avec la population et les associations : lancer des cafés des infos (ex. une mini conférence pour sensibiliser la population à un sujet, tels alimentation, transition écologique...), créer un CDT des jeunes ou coopter un jeune dans certains groupes de travail, créer des postes de référents par zone géographique qui pourraient faire remonter des informations ou des besoins...

Le groupe vie associative se penchera sur des propositions concrètes en début d'année 2022.

O.J N° 5 : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Président informe que la Feuille de route 2022 a été présentée en Commission Paritaire le 14 octobre dernier et que le bilan 2020/2021 sera débattu en Comité Syndical de Pôle le 22 décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 40.